

Image not found or type unknown



## abandons de poste pour création d 'entreprise

Par **jeanjacques**, le **30/04/2013** à **17:02**

Bonjour,

Je suis actuellement cadre salarié responsable d'un magasin jouet, j'ai le projet d'ouverture d'un autre magasin en articles de fête. Qu'elle est le risque si j'ouvre mon magasin et que je fasse un abandons de poste en même temps du 1er?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **30/04/2013** à **17:50**

Bonjour,

Vous risquez que l'employeur vous réclame des dommages-intérêts pour le préjudice subi par l'entreprise...

Par **jeanjacques**, le **30/04/2013** à **17:58**

Bonjour,

De quelle ordre de dommages et intérêts merci

Par **youris**, le **30/04/2013** à **18:23**

bjr,

on ne répétera jamais assez que l'abandon de poste est une mauvaise solution pour le salarié car le salarié continue à faire partie de l'entreprise et l'employeur n' aucune obligation de le licencier.

vous trouverez sur ce site (et d'autres) les conséquences d'un abandon de poste.

cdt

Par **janus2fr**, le **30/04/2013 à 18:23**

[citation]De quelle ordre de dommages et intérêts merci[/citation]

Bonjour,

De l'ordre du préjudice qu'il subira par votre faute...

Par **P.M.**, le **30/04/2013 à 18:40**

Sans compter qu'en plus, si vous accomplissez des actes de déloyauté sur la clientèle de l'entreprise, cela pourrait s'y ajouter...

Il me paraît quand même que le mieux, surtout pour quelqu'un qui se destine à devenir chef d'entreprise, c'est de se conformer aux règles légales...